

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
constituant des jurys en application de l'article 24 du décret du 4
janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection**

A.Gt 10-02-2003

M.B. 03-03-2003

modifications :

A.Gt 11-03-03 (M.B. 28-04-03)

A.Gt 08-05-03 (M.B. 22-07-03)

A.Gt 10-09-03 (M.B. 11-12-03)

A.Gt 14-01-04 (M.B. 16-04-04)

A.Gt 11-01-05 (M.B. 19-04-05)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, et notamment l'article 24;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2002 organisant les formations des diverses sessions relatives aux fonctions de promotion et de sélection visées aux articles 19, 20 et 21, accordant des dispenses et organisant les épreuves sanctionnant les formations, en application des articles 23, 24 et 25 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection et constituant les différents jurys chargés de délivrer les brevets y afférents, et notamment l'article 13,

Arrête :

modifié par A.Gt 10-09-2003

Article 1^{er}. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de préfet des études, directeur, directeur dans l'enseignement secondaire inférieur est composé comme suit :

Président :

Serge Delehouzée, préfet des études.

1 ° Trois fonctionnaires généraux

Effectifs :

Robert Lejeune, directeur général ff

Bernard Goret, directeur général adjoint

Jean Steensels, directeur général adjoint.

Suppléants :

Yves Pechon, directeur général adjoint

Alain Berger, directeur général ff

Martine Herphelin, directrice générale adjointe.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Serge Delehouzée, préfet des études

Alfred Piraux, préfet des études

Jean-Claude Laforge, directeur.

Suppléants :

Liliane Beaujean, préfète des études

Guy Patris, préfet des études.

Daniel Pisvin, préfet des études.



3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Francis Germeys, préfet des études
Bernadette Gennotte, préfète des études
Francis Saulmont, directeur.

Suppléants :

Bernadette Philippart de Foy, préfète des études
Bernard Dupont, préfet des études
Philippe Lepas, préfet des études.

Secrétaire :

Michel Finoulst, directeur.

modifié par A.Gt 11-03-2003

Article 2. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de directeur d'école maternelle, directeur d'école primaire, directeur d'école fondamentale est composé comme suit :

Président :

Albert Taminiaux, directeur.

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Robert Lejeune, directeur général ff
Marc Van Riet, directeur général adjoint
Yves Pechon, directeur général adjoint.

Suppléants :

Julien Laermans, directeur général adjoint
Pierre-André Samyn, directeur général ff
Bernard Goret, directeur général adjoint.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Roger Bolly, directeur
Nadine Ygartua, directrice
Albert Taminiaux, directeur.

Suppléants :

Maurice Gaspar, directeur
Albert Willems, directeur
Daniel Libois, directeur.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :
Monique Roemans, directrice
Michel Vandijck, directeur
Guy Charlier, directeur.

Suppléants :
Julien Bertrang, inspecteur
Dany Fremy, directeur
M.-Madeleine Bries, directrice.

Secrétaire :
Sabine Helbo, attachée.

modifié par A.Gt 08-05-2003

Article 3. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet d'administrateur est composé comme suit :

Président :
Jean Steensels, directeur général adjoint.

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :
Marc Van Riet, directeur général adjoint
Jean Steensels, directeur général adjoint
Robert Lejeune, directeur général ff.

Suppléants :
Martine Lahaye, directrice générale
Yves Pechon, directeur général adjoint
Chantal Kaufmann, directrice générale adjointe.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :
Jean Pirsoul, préfet des études
Jean Naessens, administrateur
Mady Latinne, administratrice.

Suppléants :
Alain Deroose, inspecteur
Francis Dispa, administrateur
Francis Robert, administrateur.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :
Nicole Baire, administratrice

Mariette Florence, administratrice
Jean Reterre, administrateur.

Suppléants :
Julien Bertrang, inspecteur
Michel Caebergs, préfet des études
Jacqueline Delcourt, administratrice.

Secrétaire :
Xavier Vanheesbeke, directeur.

Article 4. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de proviseur, sous-directeur, sous-directeur dans l'enseignement secondaire inférieur est composé comme suit :

Président :
Léon Wansart, directeur-préfet.

1 ° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :
Robert Lejeune, directeur général ff
Marc Van Riet, directeur général adjoint
Alain Berger, directeur général ff.

Suppléants :
Léon Zaks, directeur général ff
Claudine Louis, directrice générale adjointe
Bernard Goret, directeur général adjoint.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :
Anne Sevrin, préfète des études
Daniel Pisvin, préfet des études
Léon Wansart, directeur-préfet.

Suppléants :
Jean-Marie Lefranc, préfet des études
Jean-Claude Laforge, directeur
Guy Patris, préfet des études.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :
Bernadette Philippart de Foy, préfète des études
Jean-Pierre Goman, proviseur
Willy Mauquoy, directeur-préfet.

Suppléants :
Jean-Paul Hogenboom, inspecteur
Freddy Aupaix, préfet des études
Willy Kinard, préfet des études.

Secrétaire :
Jacques Vanderмест, attaché.

modifié par A.Gt 14-01-2004 ; A.Gt 11-01-2005

Article 5. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de chef d'atelier est composé comme suit :

Président :
Joseph Descy, préfet des études.

1 ° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :
Marc Van Riet, directeur général adjoint
Jean Steensels, directeur général adjoint
Pierre-André Samyn, directeur général ff.

Suppléants :
Etienne Loeckx, directeur général adjoint
Bernard Goret, directeur général adjoint
Léon Zaks, directeur général ff.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :
Joseph Descy, préfet des études
André Boverie, chef d'atelier
Jacques Séché, préfet des études.

Suppléants :
Richard Marchai, préfet des études
René Carpentier, chef d'atelier
Daniel Lembrée, chef d'atelier.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion. sur propositions des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :
Jean-Paul Hogenboom, inspecteur
Jean-Louis Letot, chef d'atelier
Michel Wolfertz, chef d'atelier.

Suppléants :
André Dessart, inspecteur
Jean Philippart, chef d'atelier
Jean-Claude Meuree, chef de travaux d'atelier

Secrétaire :
Martine Duwez, directrice.

modifié par A.Gt 11-01-2005

Article 6. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de chef de travaux d'atelier est composé comme suit :

Président :
Jean Naessens, administrateur.

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :
Robert Lejeune, directeur général ff
Marc Van Riet, directeur général adjoint
Yves Pechon, directeur général adjoint.

Suppléants :
Martine Lahaye, directrice générale
Claudine Louis, directrice générale adjointe
Pierre-André Samyn, directeur général ff.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaire de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :
Richard Marchal, préfet des études
Emile Vandercamme, directeur
Jean Naessens, administrateur.

Suppléants :
Philippe Lepas, préfet des études
Jean-Louis Moreau, directeur
Roger Dorval, chef de travaux d'atelier.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion sur une proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :
André Caussin, inspecteur
Jean-Marie Luc, préfet des études
Jean-Claude Meurée, chef de travaux d'atelier.

Suppléants :
Pierre Gridelet, inspecteur
Etienne Micha, directeur-préfet
José Massy, préfet des études

Secrétaire :
Christian Hanquet, directeur.

Article 7. - Le jury constitué afin de délivrer le brevet de secrétaire de direction est composé comme suit

Présidente :
Claudine Colla, préfète des études.

1 ° Trois fonctionnaires généraux

Effectifs :

Robert Lejeune, directeur général ff
Alain Berger, directeur général ff
Pierre-André Samyn, directeur général ff.

Suppléants :

Claudine Louis, directrice générale adjointe
Léon Zaks, directeur général ff
Martine Herphelin, directrice générale adjointe.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Claudine Colla, préfète des études
Guy Patris, préfet des études
Mireille Stassin, secrétaire de direction.

Suppléants :

Marianne Denys, préfète des études
Stéphan Baurins, secrétaire de direction
Marie-France Pelsener, secrétaire de direction.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Francis Germeys, préfet des études
Jacques Brunain, secrétaire de direction
Nicole Grégoire, secrétaire de direction.

Suppléants :

André Caussin, inspecteur
Marie-Julienne Bockstaele, secrétaire de direction
Jean-Louis Toffoli, administrateur.

Secrétaire :

Fabrice Aerts-Banken, directeur.

Article 8. - Le jury constitué afin de délivrer le brevet d'éducateur-économiste est composé comme suit :

Président :

Alfred Piraux, préfet des études.

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Robert Lejeune, directeur général ff
Marc Van Riet, directeur général adjoint
Julien Laermans, directeur général adjoint.



Suppléants :
Chantal Kaufmann, directrice générale adjointe
Léon Zaks, directeur général ff
Yves Pechon, directeur général adjoint.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :
Myrienne Goffette, préfète des études
Alfred Piraux, préfet des études
Myriam Leloux, éducatrice-économiste.

Suppléants :
Willy Kinard, préfet des études
Rita Hennaux, éducatrice-économiste
Marie-Thérèse Laubert, éducatrice-économiste.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :
Julien Bertrang, inspecteur
Francis Noël, administrateur
Cécile Yerna, éducatrice-économiste.

Suppléants :
Patrick Brohan, éducateur-économiste
Marcel Cocriamont, éducateur-économiste
André Geuquet, éducateur-économiste.

Secrétaire :
Sylviane Molle, directrice.

Article 9. - Le jury constitué afin de délivrer le brevet de coordonnateur d'un centre d'éducation et de formation en alternance est composé comme suit :

Président :
Jean-Claude Meurée, chef de travaux d'atelier.

1° Trois fonctionnaires généraux

Effectifs :
Julien Laermans, directeur général adjoint
Léon Zaks, directeur général ff
Marc Van Riet, directeur général adjoint.

Suppléants :
Martine Herphelin, directrice générale adjointe
Yves Pechon, directeur général adjoint
Chantal Kaufmann, directrice générale adjointe.

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Jean-Claude Meurée, chef de travaux d'atelier

Bernard Dupont, préfet des études

Emile Vandercamme, directeur.

Suppléants :

Daniel Massem, chef de travaux d'atelier

Chantal Knockaert, coordonnatrice de centre d'éducation et de formation en alternance

Jean-Louis Moreau, directeur.

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Jean-Paul Hogenboom, inspecteur

Danielle Junius, coordonnatrice de centre d'éducation et de formation en alternance

José Massy, préfet des études.

Suppléants :

Bernadette Philippart de Foy, préfète des études

Jean-Claude Dorsimont, coordonnateur de centre d'éducation et de formation en alternance

Jacques Bruyère, préfet des études.

Secrétaire :

Georges Declercq, directeur.

Article 10. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999 est abrogé.

Article 11. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 12. - Le Directeur général des personnels de l'enseignement est chargé de l'exécution du présent arrêté.